

21 février 2008

## **COMMUNICATIONS SPÉCIALES**

### **APIC/CHICA-Canada – Prévention et contrôle des infections, et épidémiologie : normes professionnelles et normes d'exercice**

**Candace Friedman, B. Sc., T. M. (ASCP), M. (santé publique), CIC (APIC)**

**Marion Yetman, Inf., M. Sc. inf., CIC (CBIC)**

**Margie Foster, Inf., CIC (CHICA-Canada)**

**Zahir Hirji, Inf., B. Sc. inf., M. Sc. (santé), CIC (CHICA-Canada)**

**Sharon Krystofiak, M. Sc., T. M. (ASCP), CIC (APIC)**

**Rebecca L. Lark, M. D. (APIC)**

**Linda Laxson, Inf., B. Sc. inf., CIC (CBIC)**

**Mary Jane Ruppert, Inf. (APIC)**

**Linda Spaulding, Inf. certifiée, CIC (APIC)**

L'APIC (Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology, inc.) et l'Association pour la prévention des infections à l'hôpital et dans la communauté – Canada (CHICA-Canada) ont collaboré à la rédaction du présent document intitulé Prévention et contrôle des infections, et épidémiologie : normes professionnelles et normes d'exercice. Les deux organisations professionnelles remplissent ainsi leur responsabilité à l'égard de leurs membres et du public pour ce qui est de fournir des normes professionnelles et des normes d'exercice. Ce document remplace la version de 1999.

Les normes sont des énoncés faisant autorité qui reflètent les attentes, les valeurs et les priorités de la profession. Bien qu'elles soient facultatives, ces normes fournissent des repères et un cadre de travail dynamique pour évaluer l'exercice de manière à répondre aux besoins de la clientèle. Les normes définissent également la responsabilité de la profession par rapport aux résultats attendus de la part des professionnels de la prévention et du contrôle des infections. Ces normes sont conçues pour servir à cerner des domaines de perfectionnement professionnel, à élaborer des descriptions de postes et à fournir des critères d'évaluation du rendement.

Ces normes englobent un large éventail de milieux de travail et de profils professionnels; elles comportent des indicateurs clés conçus pour servir à évaluer tant la compétence des personnes que leur exercice. Ces indicateurs clés représentent de multiples compétences considérées comme nécessaires afin de répondre aux exigences d'un environnement de soins de santé en constante évolution. On s'attend à ce que le professionnel de la prévention et du contrôle des infections respecte ou dépasse les indicateurs associés tant aux normes professionnelles qu'aux normes d'exercice.

De manière générale, les normes demeurent stables dans le temps, puisqu'elles reflètent la philosophie et les valeurs de chaque organisation; toutefois, les indicateurs seront revus périodiquement pour qu'ils reflètent les données de l'heure en matière de connaissances scientifiques, d'exercice clinique, de préoccupations mondiales et de technologie.

## **I. NORMES PROFESSIONNELLES**

Les normes professionnelles décrivent un niveau de compétence individuel pour ce qui est du rôle professionnel. Les professionnels de la prévention et du contrôle des infections s'évertuent à maintenir leur intégrité et un niveau élevé de compétence par les études, la formation professionnelle et la certification. On s'attend à ce que les professionnels

intègrent ces normes dans la mesure où elles s'appliquent à leur rôle et à leur milieu de travail. Les indicateurs clés fournis pour chaque norme sont conçus pour servir à l'évaluation du rendement professionnel.

## **1. Qualification**

Répond aux critères de qualification recommandés pour exercer la profession.

### **Indicateurs**

- Est un professionnel de la santé expérimenté ayant un profil en sciences de la santé.
- Obtient la certification en prévention et contrôle des infections lorsqu'il est admissible, par l'entremise du CBIC (Certification Board of Infection Control and Epidemiology).
- Maintient cette certification.

## **2. Perfectionnement professionnel**

Acquiert des connaissances et des compétences dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections, et de l'épidémiologie; tient ces connaissances et compétences à jour.

### **Indicateurs**

- Suit un cours de base en prévention et contrôle des infections au plus tard 6 mois après son entrée dans la profession.
- Démonstre des connaissances de base et poursuit sa formation, développe ses connaissances et ses compétences en lien avec la prévention et le contrôle des infections dans les domaines suivants :
  - Épidémiologie, y compris la gestion des épidémies
  - Maladies infectieuses
  - Microbiologie
  - Pratiques en matière de soins aux patients
  - Asepsie
  - Désinfection et stérilisation
  - Santé au travail
  - Planification et construction des installations
  - Préparation aux situations d'urgence
  - Principes d'apprentissage et de formation
  - Communication
  - Évaluation des produits
  - Technologie de l'information
  - Administration de programmes
  - Questions entourant la législation et l'élaboration de politiques
  - Recherche
- Intègre et diffuse les conclusions des recherches dans l'exercice, la formation et la consultation.
- Collabore avec d'autres organisations professionnelles et entités d'enseignement pour faire progresser la prévention des infections.
- Participe aux activités des organisations professionnelles et à des activités de réseautage.
- Tient à jour ses connaissances sur le matériel électronique, p. ex., les ordinateurs et appareils portatifs, et utilise adéquatement ce matériel dans un contexte de communications dans l'environnement de prévention et de contrôle des infections.

### **3. Déontologie**

Prend des décisions et exerce ses activités dans le respect des normes déontologiques.

#### **Indicateurs**

- Respecte les lois et règlements.
- Accorde une importance cruciale à la confidentialité, à la sécurité, à la santé et au bien-être de toutes les personnes dans l'exercice de ses responsabilités professionnelles.
- Exerce sans porter de jugement, sans faire de discrimination, en faisant preuve de sensibilité à l'égard de la diversité.
- Agit de manière à maintenir et accroître son honneur, son intégrité et sa dignité, sur les plans personnel et professionnel.
- Effectue de la recherche dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections de façon professionnelle.
- Collabore avec d'autres groupes afin d'améliorer les compétences scientifiques en prévention et contrôle des infections, et en épidémiologie; appuie de tels groupes.
- Fait preuve de transparence et présente l'information adéquatement dans les travaux de recherche ou dans les demandes de subventions.
- Bâtit sa réputation professionnelle sur la base du mérite.
- S'abstient de concurrence déloyale envers autrui.
- Refuse les gratifications, cadeaux ou faveurs qui pourraient fausser ou sembler fausser son jugement professionnel; n'offre pas de faveur, de service ni d'objet de valeur dans le but d'obtenir un avantage particulier.

### **4. Responsabilité professionnelle**

Est responsable du développement, de l'évaluation et de l'amélioration de sa pratique en lien avec les normes d'exercice.

#### **Indicateurs**

- Se fixe des objectifs professionnels et entreprend des démarches pour les atteindre.
- Procède régulièrement à des autoévaluations afin de cerner ses forces et les points à améliorer.
- Cherche à obtenir des remarques constructives sur l'exercice de sa profession.
- Se tient au courant des pratiques exemplaires en s'intéressant à la recherche fondée sur les données probantes, aux consensus et aux lignes directrices.
- Participe à des organisations professionnelles.
- Concrétise son engagement à protéger les clients en donnant son appui à des pratiques et à des politiques sûres.

### **5. Leadership**

Agit comme leader, sert de mentor et de modèle à émuler.

#### **Indicateurs**

- Encadre d'autres personnes et travaille en collaboration avec elles.
- Partage ses connaissances et son expertise.
- Agit comme mentor auprès du personnel de soins de santé ou du personnel auxiliaire moins expérimenté.
- Reconnaît et valorise l'importance de la recherche dans l'évolution de l'exercice en ce qui a trait à la prévention et au contrôle des infections, et à l'épidémiologie.
- Fait preuve de créativité et d'innovation dans l'exercice de sa profession.
- Cherche des occasions d'informer le public et les organismes responsables de l'élaboration de politiques, et de les influencer.
- Collabore avec la communauté des gens qui s'intéressent à la prévention et au contrôle des infections à l'échelle mondiale, et se renseigne à ce sujet.

## **II. NORMES D'EXERCICE**

Les professionnels de la prévention et du contrôle des infections s'efforcent d'intégrer tous les éléments pertinents de ces normes dans l'exercice de leur profession. Les indicateurs clés fournis pour chaque norme sont conçus pour servir au perfectionnement, à l'évaluation et à l'amélioration, tant sur le plan personnel que sur le plan des programmes.

### **1. Exercice de prévention et de contrôle des infections**

Intègre dans l'exercice de sa profession des activités efficaces spécifiques du milieu de travail, de la population servie et du continuum de soins.

#### **Indicateurs**

- Intègre les conclusions d'activités de surveillance dans des programmes structurés afin d'améliorer l'exercice et les résultats auprès des patients, et ce, dans divers milieux de soins.
- Étudie, analyse et met en application les règlements, normes ou lignes directrices adoptés par des organismes gouvernementaux et des associations professionnelles pertinents.
- Tient compte dans son exercice des préoccupations de santé publique locales, nationales et mondiales pertinentes.
- Analyse et utilise l'information publiée dans la documentation et les publications scientifiques de l'heure.
- Élabore et met en œuvre des politiques et procédures qui s'appuient sur des pratiques exemplaires de prévention et de contrôle des infections couramment acceptées.
- Veille à ce que les conclusions, recommandations et politiques du programme soient transmises aux groupes et personnes appropriés.
- Renseigne les clients quant à la fonction, au rôle et à la valeur du programme.

### **2. Surveillance**

Utilise une approche systématique pour observer l'efficacité des stratégies de prévention et de contrôle, qui correspondent aux buts et aux objectifs de l'organisation.

#### **Indicateurs**

- Élabore un programme de surveillance fondé sur la ou les populations servies, les services fournis et les données de surveillance antérieures.
- Choisit des indicateurs et conçoit la surveillance en s'appuyant sur l'utilisation projetée des données.
- Intègre les exigences réglementaires pertinentes.
- Utilise les définitions normalisées pour identifier et classer les événements, indicateurs et résultats.
- Utilise la technologie de l'information et les applications informatiques.
- Signale toutes conclusions ayant un certain intérêt épidémiologique aux clients appropriés.
- Veille au respect des exigences en matière de déclaration des maladies transmissibles.
- Évalue périodiquement l'efficacité du programme de surveillance et le modifie au besoin.

### **3. Épidémiologie**

Applique les principes épidémiologiques et les méthodes statistiques, y compris la stratification du risque et l'analyse comparative, pour cerner les populations cibles, déterminer les facteurs de risque, concevoir des stratégies de prévention et de contrôle, analyser les tendances et évaluer les processus.

### **Indicateurs**

- Utilise les principes épidémiologiques pour effectuer de la surveillance et des enquêtes.
- Emploie des techniques statistiques pour décrire les données, calculer les taux d'infections ajustés selon le risque et procéder à des analyses comparatives.
- Intègre la technologie de l'information et les applications informatiques dans l'analyse et la communication des données.
- Porte un jugement critique sur l'importance de conclusions de recherches et fait des recommandations d'amélioration en conséquence.

## **4. Formation**

Agit comme formateur et ressource éducative pour les fournisseurs de soins de santé, le personnel auxiliaire, les patients, les familles et le grand public.

### **Indicateurs**

- Évalue les besoins des clients, puis détermine des objectifs et des stratégies de formation pour répondre à ces besoins.
- Utilise les principes d'apprentissage appropriés selon le public cible.
- Utilise la technologie de l'information appropriée pour concevoir et donner les formations.
- Participe à la création et à la prestation de programmes de formation et d'outils portant sur la prévention et le contrôle des infections, ainsi que sur l'épidémiologie.
- Évalue l'efficacité des programmes de formation et les résultats auprès des apprenants.

## **5. Consultation**

Partage ses connaissances d'expert et donne des conseils en matière de prévention et de contrôle des infections, et d'épidémiologie.

### **Indicateurs**

- Se tient à jour dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections, et de l'épidémiologie.
- Intègre les éléments suivants dans l'exercice de sa profession, dans les politiques et les procédures :
  - les exigences réglementaires pertinentes,
  - les normes d'accréditation,
  - les lignes directrices.
- Apporte son aide aux patients et à leur famille, à l'administration, aux comités, aux fournisseurs de soins de santé et au personnel auxiliaire pour toute question liée à la prévention et au contrôle des infections, et à l'épidémiologie.
- Donne son avis sur des initiatives relatives à la sécurité des patients et à la qualité des soins de santé.
- Collabore avec des organismes de santé communautaire.

## **6. Santé au travail**

Collabore avec les services de santé au travail à l'élaboration de stratégies destinées à contrer la transmission de maladies aux fournisseurs de soins de santé et au personnel auxiliaire.

### **Indicateurs**

- Participe à l'élaboration et à l'étude de politiques et de procédures de santé au travail liées à la prévention et au contrôle des infections.
- Aide à la création d'un programme d'immunisation.
- Discute de protocoles et d'activités postexposition liées aux maladies transmissibles.

## **7. Administration et évaluation de programmes**

Évalue systématiquement l'efficacité du programme convenant au milieu de travail.

### **Indicateurs**

- Définit et revoit l'efficacité des buts et objectifs du programme.
- Veille à ce que les besoins et les attentes des clients soient pris en compte dans la définition et l'amélioration des processus, des produits et des services.
- Détermine les ressources nécessaires pour atteindre les buts et objectifs fixés.
- Communique à l'administration les ressources nécessaires pour atteindre les buts et objectifs fixés.

## **8. Responsabilité fiscale**

Exerce sa profession de manière responsable sur le plan fiscal.

### **Indicateurs**

- Tient compte des répercussions financières, de la sécurité et des résultats cliniques lorsqu'il :
  - fait des recommandations,
  - évalue des technologies et des produits,
  - élabore des politiques et des procédures.
- Intègre des estimations fiscales dans les évaluations et les rapports de programme, au besoin.
- Établit et tient à jour un budget de département, au besoin.

## **9. Amélioration du rendement**

Agit comme partie intégrante des initiatives d'amélioration du rendement afin de favoriser des résultats positifs pour les patients et les employés.

### **Indicateurs**

- Trouve des possibilités d'amélioration en s'appuyant sur ses observations, des indicateurs relatifs aux processus et aux résultats, ainsi que d'autres conclusions.
- Agit comme agent de changement et participe au processus de changement.
- Oriente les activités d'amélioration menées par l'organisation dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections.
- Participe aux stratégies d'amélioration multidisciplinaires adoptées par l'organisation.
- Utilise des outils et des techniques de mesure reconnus, p. ex., l'enquête épidémiologique, l'analyse des causes fondamentales, le remue-méninges, etc.
- Contribue aux processus d'amélioration des compétences en épidémiologie.

## **10. Recherche**

Effectue des travaux de recherche, participe à de tels travaux, les évalue et applique les conclusions pertinentes dans son exercice pour ce qui est de la prévention et du contrôle des infections, et de l'épidémiologie. Les travaux de recherche incluent les études épidémiologiques non officielles, p. ex., les enquêtes épidémiologiques, les études de grappes de cas, la surveillance, etc.

### **Indicateurs**

- Porte un jugement critique sur la recherche publiée et intègre les conclusions pertinentes.
- Diffuse les résultats de recherche pertinents par divers moyens : l'exercice, la formation et la consultation.
- Participe à des travaux de recherche dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections de façon indépendante ou avec d'autres chercheurs.
- Organise et partage les conclusions d'activités de surveillance et d'enquêtes épidémiologiques.

- Publie ou présente des conclusions de recherches pour contribuer à faire progresser le domaine de la prévention et du contrôle des infections ainsi que l'épidémiologie.
- Intègre l'analyse des coûts aux travaux de recherche menés dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections, lorsque possible.

## Ressources

1. Scheckler WE, Brimhall D, Buck AS, Farr BM, Friedman C, Garibaldi RA, et al. *Requirements for infrastructure and essential activities of infection control and epidemiology in hospitals: a Consensus Panel Report*. American Journal of Infection Control 1998; 26:47-60.
2. Friedman C, Barnette M, Buck AS, Ham R, Harris JA, Hoffman P, et al. *Requirements for infrastructure and essential activities of infection control and epidemiology in out-of-hospital settings: a Consensus Panel report*. American Journal of Infection Control 1999; 27(5):418-30.
3. *The role of the infection control practitioner—CHICA-Canada*. Canadian Journal of Infection Control 1996; 11:36-7.
4. Horan-Murphy E, Barnard B, Chenoweth C, Friedman C, Hazuka B, Russell B, et al. *APIC/CHICA-Canada Infection Control and Epidemiology: Professional and Practice Standards*. Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology, Inc. et l'Association pour la prévention des infections à l'hôpital et dans la communauté – Canada (CHICA-Canada). American Journal of Infection Control 1999; 27(1):47-51.
5. Applied Management Professionals for Certification Board of Infection Control. *A national job analysis of the infection control professional. Final report*. Washington (DC): Applied Management Professionals for Certification Board of Infection Control; 2006.
6. *APIC Code of Ethics*. American Journal of Infection Control 1999; 27(1):51.
7. College of Nurses of Ontario Professional Standards <http://www.cno.org/prac/profstandards.html>; Normes professionnelles de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario [http://www.cno.org/docs/prac/51006\\_ProfStds.pdf](http://www.cno.org/docs/prac/51006_ProfStds.pdf) [consulté le 2 juin 2007].
8. National Association for Healthcare Quality Standards of Practice for Healthcare Quality Professionals <http://www.nahq.org/about/code.htm> [consulté le 2 juin 2007].
9. Standards of Practice in Oncology Social Work, 2001. <http://www.aosw.org/html/prof-standards.php> [consulté le 2 juin 2007].
10. Lee TB, Montgomery, OG, Marx, J, Olmsted, RN, Scheckler, WE. [Recommended practices for surveillance: Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology \(APIC\), Inc.](#) American Journal of Infection Control 2007; 35(7):427-440.